



RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 69^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : GABON

Période de rapport : *Septembre 2016 – Aout 2017*

*Administrations principales chargées de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du
plan d'action et de communiquer avec le Secrétariat :*

Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées(DGFAP)

Agence Nationale des Parcs Nationaux(ANPN)

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

État d'avancement des activités

Le présent rapport d'étape du plan d'action national Ivoire du Gabon, élaboré en fin novembre 2014, situe l'état d'avancement de sa mise en œuvre des activités projetées sur la période de Septembre 2016 – Aout 2017.

En résumé, sur les 32 activités inscrites dans le PANI du Gabon et au vu des informations disponibles, nous dressons l'évaluation suivante :

Degré d'évaluation	Nombre d'activité
Réalisée	3
Substantiellement réalisée	6
En bonne voie	6
Progrès partiel	7
Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	2
Non commencée	8

Le lieu de stockage sécurisé étant déjà acquis, la cellule de gestion du stock d'ivoire s'est attelée à la mise en place des outils de tracabilité en termes de formations. Ces formations vont se poursuivre pour couvrir assez rapidement l'ensemble du pays.

D'autres d'actions en lien avec la sécurisation des stock d'ivoire sont prévu dans le court terme avec le renforcement des lieu de stockage intermédiaire et le rapatriement des spécimens d'ivoire vers le magasin central.

Une base de marquage des ivoires a été établie et harmonisée par l'ANPN et la DGFAP pour un meilleur suivi des stocks intermédiaires et du stock central.

Parmi les activités en bonne voie, il est a mentionner la révision en cours des textes de loi, en particulier le Code forestier et le Code de procédures pénal qui mette un fort accent sur les crimes sur la faune sauvage par un relèvement du niveau des sanctions.

Par contre, en ce qui concerne la coopération nationale et internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les activités n'ont pas nettement été entamées et se feront ultérieurement. Pareillement, on accuse un retard dans le démarrage des activités de communication.

Dans l'ensemble, le retard dans l'entame et le déroulement de ces activités est en proie au manque de budget.

Perspectives à venir

Les projections immédiates visent l'aboutissement des textes de loi en révision par leur promulgation.

Le renforcement de la coopération des acteurs sur le plan national en mettant au centre des séances de travail l'examen des moyens de fonctionnement. Cette activité reprendra par une programmation des rencontres par la DGFAP et l'ANPN. Sur la table des actions à mettre en œuvre :

- Inscrire la mise en œuvre des activités du PANI dans le budget 2018 ;
- Rechercher les financements en vue de mettre en œuvre les activités du PANI par soumission de demande de financement aux partenaires financiers identifiés ;
- Organiser une réunion d'échange sur la mise en œuvre du PANI avec la CEAC d'ici fin décembre 2017 ;

SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
A. Législation et réglementations			A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques		A.3 DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME-ELEPHANT ET LA INDEMNISATION
B. POURSUITES	B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)	B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires			
C. RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES			C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)	C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	
D. COOPÉRATION NATIONALE ET		D.6 Mettre en place un groupe de travail	D.5 Renforcer la collaboration en place	D.3 Renforcer les contrôles frontaliers	D.4 créer de brigades sous-régionales de	D.1 Signer ou renforcer des protocoles de

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES		permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.)	(police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale D.2 Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques
E. OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE	E.7 Construire un lieu de stockage sécurisée unique des ivoires saisis	E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage E.8 Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisis E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisis (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants E.3 Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART E.6 Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens) E.10 Elaborer des		

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
				protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire		
F. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION		F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune				F.1 Elaboration d'un plan de communication F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations F.3 Réaliser des émissions à travers les médias F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires

SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
PILIER 1 : Législation et réglementations		
A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	Peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10ans	En bonne voie
<ul style="list-style-type: none"> • La révision du code forestier gabonais entamée depuis 2015 a franchi les étapes suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1) Mise en place d'une commission de révision du code forestier, 2) L'avant projet du code forestier consolidé a été transmis au Premier Ministre en août 2016 3) Projet de loi portant code forestier en attente d'examen par l'Assemblée nationale et le Sénat • Révision du code pénal avec augmentation des peines en ce qui concerne les crimes sur la faune et en particulier le trafic d'ivoire. • Adoption le 22 juin 2017 par le Sénat du projet de loi sur la création de l'Agence Nationale pour la Préservation de la Nature. L'effet résultant étant désormais l'extension de ces missions à l'ensemble du territoire national 		
A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques		Progrès partiel
<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas eu une législation nationale qui traduise de façon spécifique les dispositions de la CITES. on note plus tôt une refonte de certaines de ces dispositions dans les lois nationales comme le code forestier consolidé et actuellement soumis à l'examen au pouvoir législatif. • <i>Prise en compte des espèces CITES par la révision de la liste des espèces protégées dans le projet révisant le décret 0164/PR/MEFCR réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales.</i> 		
A.3 DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME-ELEPHANT ET LA INDEMNISATION		Non commencée
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de plusieurs rencontres sur la question des conflits Homme-Faune sur la période du présent rapport dont 1 atelier tenu à Libreville, 2 tenus à l'intérieur du pays (Lope et Mandji). • Mise en place d'une procédure de gestion des personnes victimes des dévastations des cultures par les éléphants ; • 2 missions non parrainées d'indemnisation effectuées, 600 personnes ont été indemnisées ; • Des plaintes continues d'être enregistrées par la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées et les services déconcentrés ; • Révision du décret n°000187/PR/MEFCR relatif aux battues administratives reste d'actualité mais le décret révisé n'est pas encore adopté. • La problématique des conflits Homme-éléphants est bien au centre des échanges actuels, mais une filière juridique n'est toujours pas mise en place. Le blocage persistant réside dans la principale difficulté de la source permettant la mise en place d'un fond d'indemnisation. 		
B. POURSUITES		

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i>)
B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales	Modèle de procès verbal disponible	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un ancien modèle pour la rédaction des procès verbaux produit par le Parquet de la République. Ce modèle pourra faire l'objet de mise à jour à la suite de la validation du nouveau code forestier.
B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)	Fichiers de suivi à jour	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • 4 juristes de l'ANPN travaillent dans 4 zones (TRIDOM ; Estuaire ; Côtière ; Lopé Chaillu) et sont disponibles pour les Directions provinciales des Eaux et forêts ; • L'ANPN dispose d'un cabinet d'avocat (Cabinet Maître BOUSSOUNGOU) pour la problématique du trafic d'ivoire ; • Le Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles dispose d'un Conseiller juridique • Bases de données de suivi des procédures disponibles
B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	Peines et paiement connues	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • 19 cas de trafic d'ivoire transmis au tribunal par la Direction de la lutte contre le braconnage/DGFAP • 6 pointes d'ivoire saisies à Libreville et plusieurs objets en ivoire travaillé pour une masse d'environ 17 Kg • Au total, 212 spécimens saisis ont été répertoriés par le système de traçabilité depuis le début de l'année 2017. • Lancement du suivi de l'application des peines par la Direction de la Lutte contre le braconnage par des séances de travail avec les administrations concernées depuis mai 2017 et mise en place d'une base de données Excel.
B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département	Nombre de personnes formées	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • 4 juristes ont été recrutés par l'ANP et sont disponibles sur le terrain ; • Formation des 14 conservateurs sur la rédaction des procès verbaux par les juristes • Formation des conservateurs par l'armée américaine • Le renforcement des capacités devra s'étendre ultérieurement aux autres administrations concernées par la question de la lutte contre le trafic d'ivoire
B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des	Base de données disponible	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • L'ANPN dispose d'une base de données sur les informations des poursuites juridiques. • Mise en place par la Direction de la lutte contre le braconnage en mai 2017 d'une base de données relative aux poursuites engagées.

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
poursuites judiciaires			<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une réflexion sur la mise en place d'une base de données nationale.
C. RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES			
C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)	Unité spéciale fonctionnelle	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> Une bonne collaboration avec plusieurs acteurs affiliés à la Direction de la lutte contre le braconnage est parvenue à l'arrestation des 19 cas de trafiquants d'ivoire. Les acteurs de l'unité spéciale sont en voie d'identification. Une cellule de renseignements et d'enquêtes est mise en place au sein de l'ANPN par l'UNODC. La mise en œuvre d'une unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux d'ivoire n'est pas encore effective
C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	Nombre d'arrestation	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> <i>Arrestation des trafiquants d'ivoire</i> <i>19 cas transférés au tribunal par la Direction de la lutte contre le braconnage sur cette période</i> <i>Les moyens et les équipes de déploiement restent assez limités</i>
C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	Informations rendues disponibles	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'heure, nous ne disposons pas d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local mais, la collaboration existe déjà. Cette action sera réalisée à la suite de la mise en place d'une base de données des informations sur le plan national
D. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES			
D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la	Nombre de protocoles signés	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> Pas de protocoles de collaboration signés sur cette période, mais on note la tenue de rencontre pour une meilleure collaboration sur la problématique du trafic des espèces protégées comme l'atelier d'échanges sur la lutte contre la criminalité faunique et le trafic illicite des produits forestiers à Libreville le 7 et 8 juin

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale			2017
D.2 Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques	Nombre de brigades	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> aucune activité mise en œuvre à ce jour. Il n'y a pas eut beaucoup d'échanges sur la question de la mise en place des ces brigades. C'est une priorité que nous inscrivons dans nos actions ultérieures <i>Notons toute fois que dans le cadre du projet TRIDOM, des missions mixtes (Gabon-Congo-Cameroun) sont effectuées. Les rapports sont disponibles.</i>
D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	Nombre de mission commune	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> La Direction de la lutte contre le braconnage a travaille avec les services de la Douane a l'aéroport de Libreville. La connexion est faite et devra s'étendre progressivement
D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	Nombre de brigades créées	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	<ul style="list-style-type: none"> Aucune brigade sous –régionale n'a été créée à ce jour. Cette activité démarrera dans le cadre de la mise en œuvre du projet Eléphant courant l'année 2018. Dans le cadre du projet GEF TRIDOM des missions mixtes inter-états sont organisées au nord est du Gabon entre le Gabon et le Cameroun ; le Gabon et le Congo
D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.)	Système disponible	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Après accord entre les différents services concernés, la cellule d'Investigations et d'Analyse du renseignement(CIAR) mettra en place et facilitera l'échange d'information et de renseignement. Des rencontres entre les partenaires identifiées dans la mise en place du système d'échange sont réguliers Projet ONUDC d'évaluation des besoins au Gabon et la sous région de police scientifique pour le renforcement des enquêtes sur le trafic d'ivoire et autres délits sur la faune. Les résultats fourniront au Gabon un cadre médico-légal permettant d'accroître la réussite de l'application de la loi conduisant à l'interruption des activités criminelles organisées
D.6 Mettre en place un groupe de	Groupe identifié	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un groupe de travail a été lancée par une réunion qui a regroupé les acteurs concernés par la question de la lutte contre le trafic d'ivoire (DGFAP, ANPN ; la Douane ; la Haute autorité de

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action			l'aéroport de Libreville, le Ministère de l'Agriculture,..) <ul style="list-style-type: none"> • Tout fois, la DGFAP et l'ANPN travaillent assez régulièrement, mais l'extension à d'autres administrations nécessite les moyens et constitue pour l'heure un point de blocage.
E. OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE			
E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations	Nombre d'agent formes	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> • L'ANPN utilise déjà le logiciel SMART pour stocker les informations des missions • <i>La coordination entre les administrations est entamée, mais n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant ;</i> • <i>La prochaine étape consistera à faire acquérir à l'ensemble des acteurs cet outil de travail et d'échange</i> • <i>Aucune activité n'a été réalisée sur cette période en vue du renforcement de la procédure SMART</i>
E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	Nombre de concession forestière évalué	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une grille testée déjà dans deux concessions forestières sous aménagements durable • <i>La prochaine étape c'est s'appuyer sur l'existant pour élaborer une grille qui prenne en compte la diversité et la spécificité de chaque type de concession forestière</i>
E.3 Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART		Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> • En dehors de deux CFAD, seuls les Parcs Nationaux utilisent pleinement l'outil SMART pour le suivi des efforts de surveillance. • La Direction Provinciale du Haut Ogooué utilise déjà SMART,
E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune	Effectif militaire	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Seul le parc de MIKEBE dispose de 106 militaires en permanence ; • Un groupement de gendarme avec 3 compagnies est dédié aux Parcs nationaux en appui aux missions LAB ;

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i>)	
sauvage			
E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	Nombre de mission	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Brigade canine projet DGFAP/ANPN est mis en œuvre sur 24 sites (Libreville et ses environs) avec des missions ponctuelles à l'intérieur du pays • 2 missions réalisées sur la période du rapport • Il reste à consolider le projet et à l'étendre à l'ensemble du pays
E.6 Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)	Nombre de formation	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du coordonnateur et 2 maitres chiens en Afrique du sud • Acquisition de 2 chiens en court de finalisation
E.7 Construire un lieu de stockage sécurise unique des ivoires saisies	Salle fonctionnelle	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Fait et mise en pratique depuis mars 2015
E.8 Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies	Base de données disponible	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un numéro de séquence unique ANPN/Eaux et Forêts pour le marquage des pointes d'ivoire, Un registre physique et une base de données informatisée sur serveur sécurisé ont été mis en place pour les enregistrements • La base de données informatisée est opérationnelle depuis janvier 2016 • 50 agents (5 parcs nationaux, ANPN et 6 Direction provinciale des Eaux et Forêts, ONGs partenaires) formés en 2017 sur le marquage des spécimens d'ivoires saisies, la saisie sur tablette et la transmission sur la base de données • Echantillonnage systématique des ivoires saisis et mise en œuvre des analyses génétiques par l'ANPN en collaboration avec le laboratoire de l'IRET, à Libreville • Mise à disposition du matériel de traçabilité (fiches de traçabilité, matériel de marquage, tablettes pour la saisie informatique) en cours dans les parcs nationaux et Directions Provinciales • Les formations vont s'étendre aux autres localités du pays
E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC,	Rapport d'inventaire	Substantiellement réalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Une opération de récupération des ivoires et des armes à feu a été menée sur l'ensemble du territoire national pour le lieu de stockage à Libreville • Rapport d'inventaire du stock d'ivoire au 28 février 2017 transmis à la CITES

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)	
etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public			<ul style="list-style-type: none"> • Audit interne du stock d'ivoire du magasin central effectué en mai 2017(1235 spécimens) • Pour des raisons de sécurité, l'accès au serveur est retreint avec différents niveaux d'autorisation d'accès pour la lecture et la modification des données.
E.10Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire	Nombre de protocole	Progrès partiel	<ul style="list-style-type: none"> • Une révision du protocole d'accord entre SETRAG, le Ministère de la Forêt est en court. Mais un cadre plus élargie n'est pas encore pensé et mis en place. Cette activité n'est donc pas encore entamée.
F. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION			
F.1 Elaboration d'un plan de communication		Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non entamée encore. Dans les perspectives une administration sera choisie pour porter ce projet qui sera par la suite validé par tous les partenaires. Cette activité démarrera avec le recrutement d'un consultant.
F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	Nombre de sensibilisation	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • Activité pas encore entamée, mais des sensibilisations ont été effectuées à Libreville aux lycée Mbelé et au lycée de Nzeng Ayong.
F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats	Nombre d'émissions	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • Activité pas encore entamée
F.4 Mettre en place une cellule de la	Cellule fonctionnelle	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Les réflexions sont assez bien avancées, mais la cellule n'est pas encore en place faute des financements et du personnel pour son fonctionnement ;

ACTION	ÉVALUATION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i>)
gestion des conflits Homme-Faune			<ul style="list-style-type: none"> • Une cellule des conflits Homme –faune existe déjà au sein de l'ANPN ; • Un groupe de travail sur les conflits Homme faune a été mis en place au sein du Ministère des forêts en association avec plusieurs partenaires étatiques • Un atelier international sur la gestion des conflits Homme-Faune s'est tenu à la Lopé en avril 2017, en collaboration avec la Banque Mondiale (dans le cadre du Global Wildlife Program).
F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	Compte rendu du séminaire	Non commencée	<ul style="list-style-type: none"> • Activité pas encore entamée. Cette activité est envisagée avant la fin de l'année.